

Dispositif d'aide aux séjours de vacances par le CCAS

Le dispositif d'aide aux séjours de vacances est une participation financière du CCAS aux frais de séjour des enfants effectuant un séjour en camp agréé ou en centre de vacances labellisé, pendant les vacances scolaires d'été.

Publié le 03 avril 2023



Dispositif d'aide aux séjours de vacances par le CCAS

Le dispositif d'aide aux séjours de vacances est une participation financière du CCAS aux frais de séjour des enfants effectuant un séjour en camp agréé ou en centre de vacances labellisé, pendant les vacances scolaires d'été.

Les familles domiciliées à Uzès souhaitant recevoir l'aide aux séjours de vacances sont invitées à retirer les dossiers au secrétariat du Centre Communal d'Action Sociale d'Uzès :

- 2 place du Dr Devèze, du lundi au vendredi de 8h à 12h



Ces dossiers doivent être complétés et déposés au CCAS au plus tard le 31 mai 2023

CONTACT



DÉMARCHES

Centre Communal d'Action Sociale Uzès (CCAS)

CCAS
2 Place du Docteur Devèze
30700 Uzès

📞 0466223028

📄 VOIR LA FICHE



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)